



**Dossier : Réaménagement et extension
de l'école élémentaire**

Dimanche 3 septembre 2023 : Forum des Associations

Sommaire

Page 2	Sommaire
Page 3 - 7	Ecole Elémentaire
Page 8	Urbanisme : Présentation du PADD
Page 9	Urbanisme - : Autorisations
Page 10	Urbanisme - : Réglementation
Page 11	Entretien des cours d'eau Feux de forêt
Page 12	Tranquillité publique
Page 13	Canicule Vigilance sécheresse
Page 14-15	Plan communal de sauvegarde
Page 16	Conseil Municipal des Enfants
Page 17	Village propre
Page 18	Mini-entreprise Collège des Collines
Page 19	Victoires du sport Forum des associations
Pages 20-21	Médiathèque
Pages 22	Agenda Etat civil
Page 23	Infos pratiques

Fermeture estivale Mairie et Agence Postale Communale Du 10 au 16 juillet 2023



Horaires d'été Du 17 juillet au 26 août 2023

Mairie :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi
de 8H00 à 12H00

Vendredi
de 14H00 à 18H00



Agence Postale Communale :

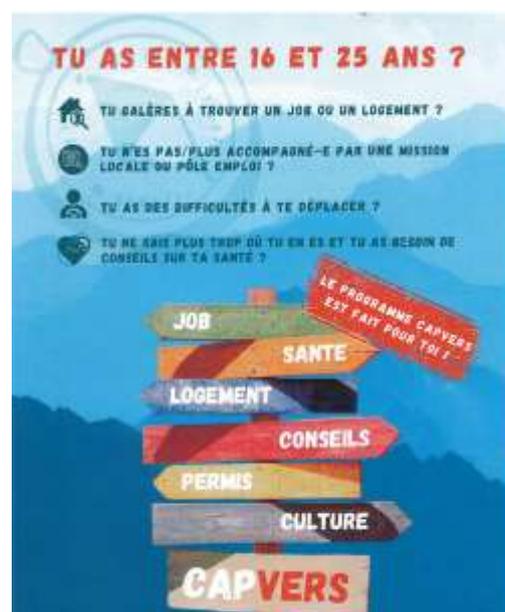
Lundi, mardi, mercredi
de 8H00 à 12H00

Vendredi
de 14H00 à 18H00

Restons en contact !



www.chirens.fr



Contact : 06 65 80 82 51
capvers@relaisozanam.org

Jacques IVOL : Adjoint aux bâtiments



Réaménagement et extension école élémentaire

A la découverte de la nouvelle école élémentaire



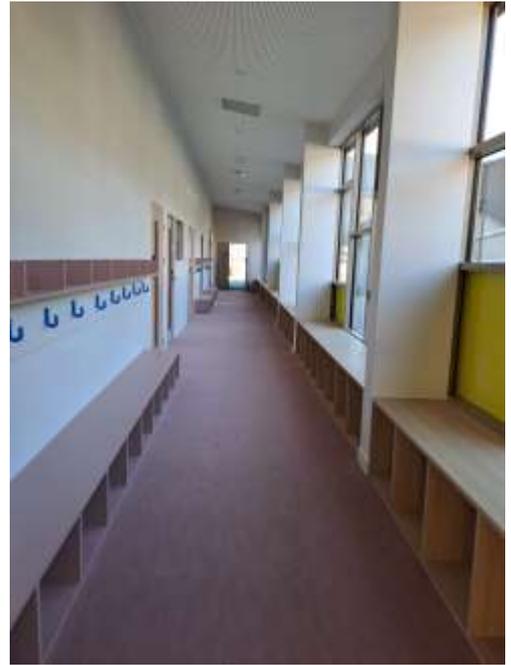
PRÉAU D'ENTRÉE



Ce préau sera séparé en 2 parties par un portail large, un portillon d'entrée piéton et une clôture.

Cela va permettre aux parents d'attendre à l'entrée sous abri. De même les enfants et l'abri vélos seront protégés côté cour.

PÉRISCOLAIRE (entrée du bâtiment sur la gauche)

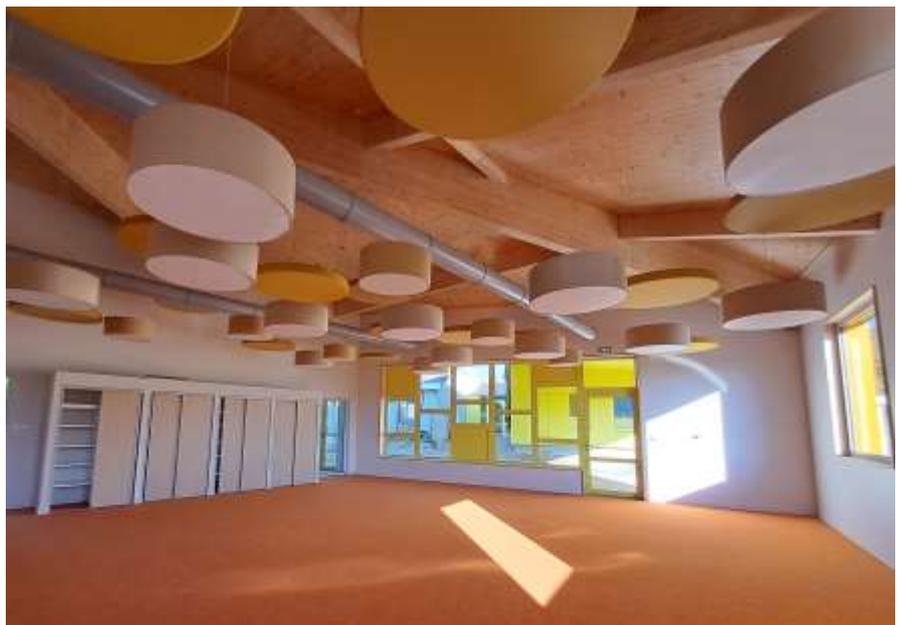


GALERIE DE DESSERTE DU BATIMENT PÉRISCOLAIRE

Cette galerie permet la desserte de la garderie, du bureau du Centre de Loisirs, des sanitaires garçons et filles et du restaurant. Elle permet également l'accès au couloir menant aux cuisines, au local poubelles et à l'ascenseur.

GARDERIE

Cette garderie est spacieuse, 83m², équipée de nombreux placards de rangement. Elle donne accès également au dortoir du Centre de Loisirs.



SANITAIRES FILLES ET GARÇONS

Chaque sanitaire est équipé d'un WC aux normes pour personnes à mobilité réduite et d'une auge lave mains.



SALLE DE REPOS DU PERSONNEL

Cette salle est équipée d'un évier avec plan de travail et meubles hauts et bas. Sont prévus : frigo, lave-vaisselle, micro-ondes etc.



RESTAURANT

Cette immense salle permettra d'accueillir à terme 240 enfants en 2 services.

Elle est équipée d'un large escalier métallique donnant sur l'extérieur et permettant la liaison avec le niveau R-1.

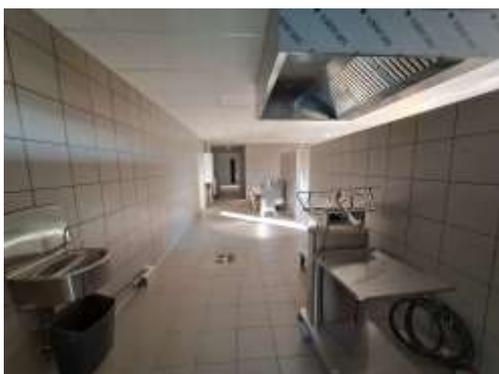
COULOIR D'ACCÈS A LA CUISINE

Ce couloir permet d'accéder aux cuisines, à l'ascenseur, au local poubelles. Sur son passage on retrouve un local technique et un local de rangement. Au bout des escaliers une porte donnant sur le parking voitures qui sera utilisée par le traiteur, qui par le biais de l'ascenseur pourra ranger les plateaux de nourritures dans les frigos.



CUISINE

C'est là que seront préparés les repas. Cette cuisine disposera de plusieurs chambres froides de grandes capacités, de 2 fours de réchauffe et de mobilier divers. A noter qu'elle sera entièrement équipée à partir du 10 juillet car c'est seulement à cette date que nous pourrons rapatrier les équipements pratiquement neufs de la cuisine existante.



PLONGE

Elle permettra de nettoyer les retours du restaurant avec les équipements adaptés. Même remarque que pour la cuisine en ce qui concerne les équipements complémentaires récupérés dans la cuisine existante.

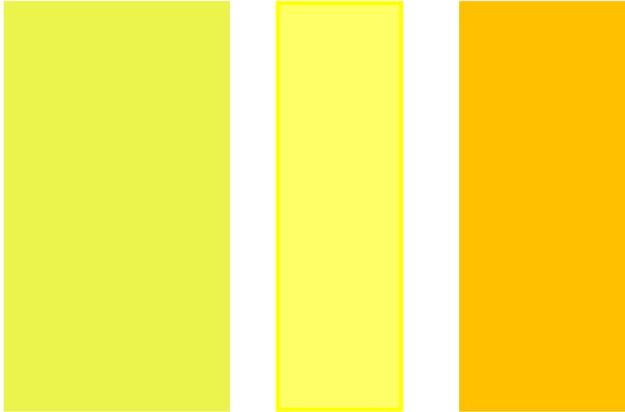
SCOLAIRE (entrée du bâtiment sur la droite)

GALERIE DE DESSERTE DES CLASSES

Après avoir monté quelques marches, nous avons accès à la galerie de desserte des classes.

En bout de cette galerie, un local technique dédié à la centrale de traitement d'air.

Dans cette galerie sont disposés des radiateurs au sol pour sécher les vêtements des enfants en cas de besoin.



CLASSE 1 ET CLASSE 2

Superficie importante près de 70 m². Classe équipée d'un tableau pliant de 4m de large avec vidéo projecteur, d'un coin évier avec eau chaude eau froide, de grand placards de rangement.



CLASSE 3

Superficie importante près de 70 m². Classe équipée d'un tableau pliant de 4m de large avec vidéo projecteur, d'un coin évier avec eau chaude eau froide, d'un local de rangement.

PRÉAU EN R-1



Superficie importante près de 228 m². Ce préau permettra aux enfants de pouvoir disposer d'un lieu spacieux et à l'abri.

Dans le fond, on retrouve un accès à la chaufferie, aux sanitaires garçons et filles. Un hall permettra d'accéder à l'ascenseur et à un local d'entretien destiné au personnel.

Une visite de cette nouvelle école est planifiée le mardi 4 juillet 2023 pour les élèves de maternelle qui vont changer d'école.



L'ensemble du projet a été réceptionné avec réserves début juillet. Ces réserves seront levées au fur et à mesure des interventions des artisans concernés.

Les travaux de réfection du sol sous le préau en béton désactivé, des enrobés autour du bâtiment neuf, ainsi que les parkings ne pourront commencer qu'à partir du 10 juillet.

Le démontage des bungalows est planifié 2^{ème} quinzaine de juillet.

Lilyan DELUBAC : Adjoint en charge de l'urbanisme



Urbanisme

Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

La deuxième réunion publique s'est déroulée le 04 mai 2023, avec pour objet la présentation du projet de PADD aux habitants.

En préambule, il est annoncé que les élus souhaitent garder la commune à taille humaine et estiment que le nombre d'habitants ne doit pas évoluer au delà de 2800/2900. Camille Berger (Epode) fait un rappel sur les généralités du P.L.U

Le PADD expose les actions que la commune souhaite mettre en œuvre afin de promouvoir un développement maîtrisé de son territoire. Il s'articule autour de cinq grands axes :

- *Affirmer et structurer le Cœur de village comme polarité principale du développement communal.
- *Maintenir l'attractivité chirennoise en conciliant dynamisme démographique, réponse aux besoins de la population et réduction de la consommation foncière.
- *Diversifier le parc de logements et l'adapter aux évolutions socio-démographiques.
- *Préserver les éléments et ressources constitutifs de la qualité de vie et l'identité de Chirens.
- *S'adapter aux enjeux climatiques à Chirens.

Ces cinq axes sont détaillés grâce à une présentation menée par Camille Berger pour le bureau d'études Epode.

Il est aussi rappelé que pour répondre aux objectifs de la loi « Climat et Résilience », la commune doit réduire de 50% la consommation foncière effectuée sur la période 2011/2021.

Sur les 10 dernières années, la commune a consommé 15 hectares pour l'habitat et les équipements structurants. En application de l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme, la nouvelle enveloppe foncière sera d'environ 8 hectares et induira une forte maîtrise des secteurs à ouvrir à l'urbanisation !

Suite aux différentes interventions dans la salle, des réflexions sont à avoir sur les secteurs du village dans lesquels il peut y avoir des divisions de parcelles entraînant des insuffisances sur les réseaux (eau, électricité...), les stationnements et l'augmentation des services apportés à la population. Des questions sont posées quant au futur contournement et son intégration au PLU.

Il faut aussi réfléchir aux EBC, Espaces Boisés Classés, qui ne sont pas utiles sur l'ensemble de la commune. Il est très difficile de faire appliquer les règles de coupes imposées par le classement EBC et les exploitants avec un plan de gestion ne sont pas concernés !

Certaines parties de la commune sont classées en zone rouge au niveau des feux de forêts par le SDIS de l'Isère : peu d'accès en cas de feux ni de défense incendie, il faudra penser à des emplacements réservés pour solutionner les accès.

Les réunions de la commission PLU vont se poursuivre avec deux objectifs, le plan de zonage et le règlement écrit !

En septembre, après débat en Conseil Municipal, le PADD sera arrêté et validé, par le biais d'une délibération.



Urbanisme

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES

TRICHARD Cristina	74 Route du Bourg	Piscine enterrée
SALIS / RICHON	490 Route des Coquettes	Changement des menuiseries
SCI AC2S	533 Route des Coquettes	6 box ouverts
Sté Habitation des Alpes	39 Place des Tilleuls	Création 5 places de parking, remplacement menuiseries, peinture et lasure.
INITIAL ENERGY	242 Route du Val D'Ainan	Centrale photovoltaïque
MEURANT Arnaud	187 Chemin de Farnoussière	Réfection remise
AMORE Nicolas	216 Rue du Martin Rey	Clôture : murette, portillon
Solutions Energétiques de France	224 Route de la Garangère	12 panneaux photovoltaïques
TUR Stéphane	35 Chemin du Beaudiné	Pergola bioclimatique
DOS SANTOS Gilbert	140 Chemin du Souchet	Remplacement toiture garage
BRET DREVON Maud	400 Route du Bourg	Installation fenêtres de toit
GALLEZOT Didier	1416 Route de la Guilletière	Clôture : Grillage, portail, portillon
MORELLO Angelo	80 Route du Touvat	Pose bac acier imitation tuiles sur extension
DUFOUR Patrice	91 Rue du Haut Gayet	Clôture : Grillage, muret et dalles ardoise
MICOUD-TERREAUD Claude	1490 Route de la Guilletière	Installation photovoltaïque

DECLARATIONS PREALABLES REFUSEES

RANDIAMAZAORO Rado	137 Rue des Arts	Aménagement garage et cave, modification huisseries
VINCENT Didier	1246 Route de la Guilletière	Carport
TORINESI Geoffrey	1879 Route de Clermont	Modification des façades

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

LOUVAT / COSTARIS	Route de Chartreuse	Maison 113 m ² , abri voiture toiture terrasse
BONNEFOY Nadège et Mathieu	173 Chemin des Touvières	Garage en adjonction maison existante
GERARD Marie-Claude	76 Chemin du Courlis	Agrandissement logement existant
FAVERJON Pascal et Marie-José	472 Chemin du Bozon	Extension ossature bois
GUERFI Abdelmalek	9 Ancienne Rue du Prieuré	Transfert réhabilitation d'un bâtiment

PERMIS DE CONSTRUIRE RETIRES

GROLL Fabrice	1995 Route de Clermont	Retrait : Extension villa existante
---------------	------------------------	-------------------------------------

CERTIFICAT URBANISME NON OPERATIONNEL

CHAUMAT Rémi	Route des Jolis	3 maisons individuelles en R+1
--------------	-----------------	--------------------------------

CERTIFICAT URBANISME OPERATIONNEL

CUTILLON Walter	477 Chemin du Petit Bois	Transformer grange en habitation
-----------------	--------------------------	----------------------------------

Rappel des dispositions d'urbanisme

Piscine : Réglementation - quelle déclaration ?

Secteur protégé - Périmètre de protection des monuments historiques ABF

Faire une déclaration préalable de travaux même pour des petits bassins (tous types).

Exception : Piscine hors-sol mise en place pour une période de 15 jours dans le respect du règlement de la zone au PLU.

Hors secteur ABF

- Moins de 3 mois : pas de déclaration de travaux à faire. Implantation dans le respect du règlement de la zone au PLU.
- A partir de 3 mois : Déclaration préalable ou permis de construire ?
 Une piscine jusqu'à 10 m² : pas de déclaration. Implantation conforme au règlement de zone au PLU.
 Un bassin de plus de 10 m² : déclaration préalable.
 Une piscine de plus de 100 m² : permis de construire.

Si vous construisez une piscine avec une couverture de plus 1.80 m de hauteur, vous devrez faire une demande de permis de construire.



Fiche conseil pour constituer votre dossier d'autorisation d'urbanisme disponible en mairie.

Entretien de la végétation

Le feuillage, les branches d'une haie, d'un arbuste, d'un arbre donnant sur l'espace public, les trottoirs, les chemins, les allées, ne doivent pas dépasser la limite de propriété et ne doivent pas s'étendre sur le domaine public.

Les végétaux doivent être régulièrement entretenus et taillés afin de respecter l'espace public et ses usagers.

La hauteur est limitée à 2 mètres.

Cet entretien est à la charge des propriétaires, locataires ou syndic de propriété.



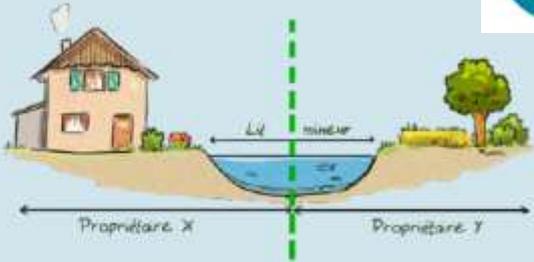
Entretien des cours d'eau



Jusqu'où êtes-vous propriétaire ?

Si vous êtes propriétaire d'un terrain au bord d'un cours d'eau, vous êtes propriétaire de sa berge et de la moitié du lit de celui-ci (cf. article L215-2 du Code de l'Environnement). Vous êtes ainsi en charge de l'entretien et de toute opération qui aurait lieu sur votre parcelle.

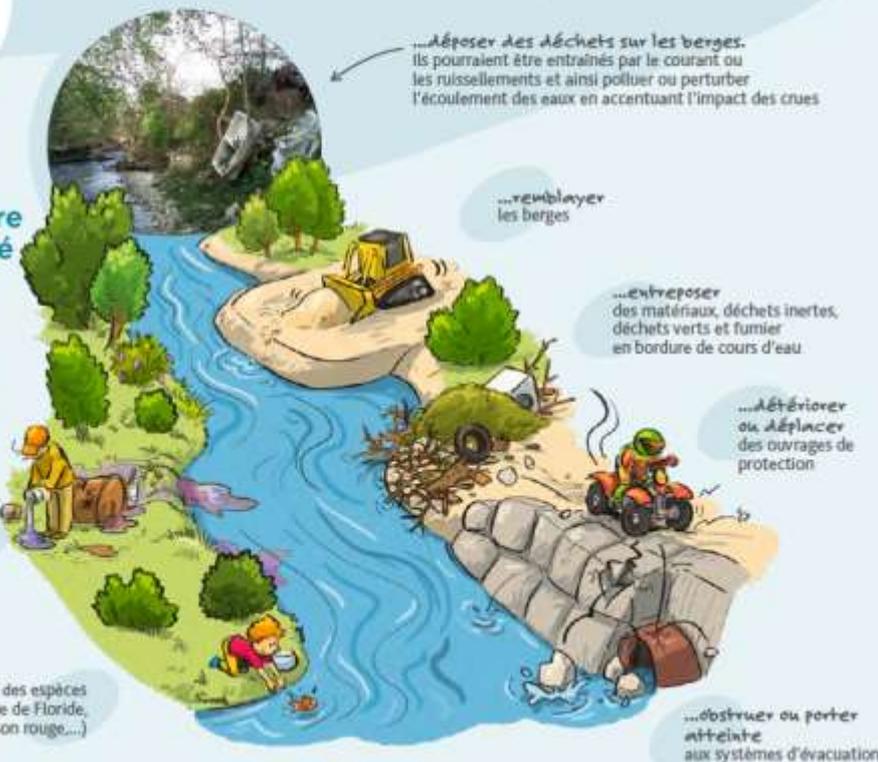
Les articles L215-1 à L215-6 du Code de l'Environnement déterminent les différents droits des propriétaires riverains.



A l'exception de l'entretien courant, certains travaux nécessitent un accord préalable des services de la police de l'eau (DDT).
Plus d'info sur : www.isere.gouv.fr

Pour une rivière en bonne santé il n'est pas autorisé de...

- ...désherber chimiquement près du cours d'eau
- ...déverser dans le sol ou dans les eaux des substances de nature à polluer
- ...introduire des espèces nuisibles (tortue de Floride, poisson rouge,...)
- ...déposer des déchets sur les berges. Ils pourraient être entraînés par le courant ou les ruissellements et ainsi polluer ou perturber l'écoulement des eaux en accentuant l'impact des crues
- ...remblayer les berges
- ...entreposer des matériaux, déchets inertes, déchets verts et fumier en bordure de cours d'eau
- ...déteriorer ou déplacer des ouvrages de protection
- ...obstruer ou porter atteinte aux systèmes d'évacuation et de traitement des eaux



Une demande, un conseil, contactez l'Unité Voironnais du SYMBHI

SYMBHI - UT Voironnais
Station d'épuration
intercommunale de Tullins
69 Impasse du Canal Fure Morge
38210 Tullins

CONTACTS
William Huchet 06 35 57 14 23
william.huchet@symbhi.fr
Victor Brunel 06 63 33 71 62
victor.brunel@symbhi.fr
Benjamin Rey 06 63 33 63 78
benjamin.rey@symbhi.fr
Cédric Rose 06 07 19 22 88
cedric.rose@symbhi.fr

Plus d'informations sur symbhi.fr/pour-sinformer



Feux de forêt

Il existe une Obligation Légale de Débroussaillage pour les massifs forestiers à haut risque qui représente un enjeu de protection, tant dans la préservation des habitations que par la limitation de la propagation d'un feu domestique vers les massifs.

Chirens n'est encore pas concernée par cette OLD mais on voit bien que les incendies de forêt peuvent survenir dans n'importe quel massif et le meilleur moyen de les éviter est la prévention ! Si chaque propriétaire entretient ses bois, le risque de propagation diminue, il en va de la responsabilité de chacun.

Tranquillité publique

Propriétaires de chien
Respectons et gardons nos villes propres



Nuisances et bruits par animaux

En vertu de l'article 1385 du code civil, un propriétaire est toujours responsable du ou des dommages causés par son animal.

Une règle d'or : en matière de bruit, propriétaires d'animaux, gardez toujours... une oreille attentive envers vos voisins.

Nuisances sonores et olfactives

La réglementation tend à maintenir la bonne entente entre tous. Contrairement à ce que beaucoup pensent, on peut aussi bien se plaindre de tapage diurne que de tapage nocturne.

Pour éviter que les voisins excédés par le bruit finissent par porter plainte, la meilleure solution est le respect des horaires dictés par la règle et d'entretenir un dialogue avec ses voisins.

Sauf réglementation locale, les horaires admis pour se consacrer à des activités bruyantes (mais non sans limites) sont :



de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine.
de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi.
de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Brûlage à l'air libre

ou en incinérateur est interdit par arrêt préfectoral (n° 2013.322.0020)

Cet arrêté s'applique au brûlage des végétaux coupés ou sur pied, (...) à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel. Il couvre les incinérateurs des végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés. »

« Le brûlage de ces déchets végétaux est interdit en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère... »

Exclusions : « Les incinérations de végétaux entrepris par les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle... »

L'intégralité de l'arrêt préfectoral est consultable en mairie.



LES DÉCHÈTERIES DU PAYS VOIRONNAIS

HORAIRES *JUILLET-AOÛT*



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ST NICOLAS DE MACHERIN	7h30 à 12h30	fermé	7h30 à 12h30	fermé	7h30 à 12h30	8h30 à 12h et 13h à 17h30

<https://www.paysvoironnais.com/dechets/decheteries-376.html>

INFOS PRATIQUES : 0 800 508 892

Canicule



Vigilance sécheresse

Face à la sécheresse, ayons les bons réflexes.

En raison du dérèglement climatique, il est de plus en plus fréquent de voir des hivers et printemps plus secs que les moyennes saisonnières, ce qui peut entraîner des épisodes de sécheresse dès le mois de mars.

Soumis ou non à des mesures de restrictions, chacun d'entre nous peut adopter les bons réflexes pour économiser l'eau :

- J'évite de laisser couler l'eau ;
- Je limite les arrosages de mon jardin ;
- J'utilise mes appareils de lavage à plein ;
- J'installe des équipements économes en eau.

*L'eau est une ressource rare,
alors économisons-la.*

Pour connaître les restrictions, consultez

www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Secheresse

Plan communal de sauvegarde



Si vous souhaitez participer, à titre bénévole, à l'organisation des secours en cas de catastrophe naturelle ou technologique dans votre commune, vous pouvez demander à rejoindre la réserve communale de sécurité civile mise en place par le maire.

De quoi s'agit-il ?

L'objectif de la réserve communale de sécurité civile est d'aider les secouristes et les pompiers en cas :

- de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies de forêts...)
- ou d'accidents technologiques (exemples : accident de transport de matière dangereuse...).

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les missions susceptibles d'être confiées sont :

- l'alerte et l'information des habitants de votre secteur ;
- la surveillance des cours d'eau ;
- l'orientation des habitants en cas d'évacuation d'un lieu ;
- l'aide au déneigement si besoin ;
- le maintien d'un cordon de sécurité interdisant l'accès à un endroit ;
- l'assistance à l'accueil des sinistrés ...



un engagement citoyen pour votre commune

Comment y participer ?

Comment poser sa candidature ?

Vous devez adresser votre demande d'intégration dans la réserve communale de sécurité civile à la mairie.

Il n'y a pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique. Les compétences requises dépendront des missions confiées par le maire.

Y a-t-il une formation à suivre ?

Il n'y a pas de formation particulière à avoir ou à suivre, mais des séances d'information (sur le plan communal de sauvegarde notamment) sont régulièrement organisées par le maire et des exercices seront programmés.

Ces séances vous permettront d'appréhender le rôle que vous aurez à tenir, si nécessaire, et de connaître le schéma d'organisation global des secours.

Des exercices concrets de simulation peuvent accompagner les séances d'information.

Quelle forme juridique prend cet engagement ?

L'engagement dans la réserve communale est formalisé par un contrat signé par vous-même et le maire, valable et renouvelable suivant les modalités prévues par la mairie.

Comment se concrétise cet engagement ?

Quelles sont les contraintes ?

Le réserviste communal de sécurité civile n'a pas à se rendre disponible à tout moment, mais seulement en cas de force majeure.

L'engagement est-il indemnisé ?

Aucune indemnisation n'est prévue seules des assurances peuvent être prises par la mairie au bénéfice du volontaire, comme collaborateur occasionnel du service public.

*Citoyen habitant CHIRENS, Votre profil nous intéresse,
n'hésitez pas à nous contacter*

engagez vous dans la **Réserve Communale de Sécurité Civile** de CHIRENS

✂-----

Je suis Volontaire pour intégrer la Réserve Communale de Sécurité Civile

bulletin de pré - inscription :



Nom :

Prénom :

adresse :

.....

téléphone :

profession :

Merci de bien vouloir déposer votre bulletin de pré-inscription en mairie (boite aux lettres) ou auprès du secrétariat de mairie ou directement auprès du service de police municipale ou par courriel : police-municipale@chirens.fr

Vous serez recontacté pour signer votre contrat d'engagement.

Marie OLIVER : Conseillère déléguée au CCAS



Conseil Municipal des enfants

Belle participation aux plantations de fleurs avec des élèves et l'Agent technique

Les jeunes conseillers municipaux se sont associés à la valorisation et à l'aménagement fleuri. Dans le cadre des projets solidaires et de préservation de l'environnement que souhaitent porter le Conseil Municipal Enfants, jeudi 1^{er} juin 2023, les enfants du CME accompagnés de Mme Le Maire Christine Guttin, de Mme Sylviane Colussi et Pascal l'agent technique, ont participé activement au projet de fleurissement de deux espaces près de la Médiathèque et de l'ancienne poste. L'objectif de cet aménagement fleuri est de rendre l'espace agréable et coloré.



Pour introduire cette séance en plein air, il leur a été expliqué le principe de la biodiversité, la gestion durable paysagère et l'intérêt de cette démarche sur la commune. L'autre partie était consacrée à la plantation même des fleurs. Chacun a pu s'exercer aux gestes de jardinier et a eu l'opportunité de creuser, tasser la terre, planter et arroser des plants.

Qui sait, à l'issue peut-être qu'une vocation est née !



Journée environnement



L'opération « Village propre » a eu lieu samedi 13 mai 2023 sous la pluie. 13 kg de déchets ont été collectés par une cinquantaine de participants.

Cérémonie de l'Appel du 18 juin 1940



Un devoir de mémoire
empli d'émotion !

Les élèves, accompagnés de leurs enseignants Jean-Michel Kohler et Virginie Detraz, se sont investis dans la commémoration du 18 juin au coté des anciens combattants.

Les enfants ont lu l'Appel du Général De Gaulle, des témoignages de résistants et entonné le Chant des Partisans.



Mini entreprise - Collège des Collines

Le CCAS de Chirens a été partenaire financier afin d'aider un projet solidaire à destination de l'Ukraine pensé et réalisé par une quinzaine d'élèves de 3ème du collège de Chirens, accompagnée de deux de leurs professeurs. Ces élèves ont participé à la mini entreprise à savoir initier les jeunes à la vie économique, au monde de l'entreprise en leur faisant réaliser l'ensemble des tâches composant un projet, Ils ont fabriqué des kits photovoltaïques destinés à fournir une source d'électricité à un établissement scolaire au sud de l'Ukraine. Les enfants pourront ainsi s'éclairer et recharger leurs téléphones portables.

Ce projet est né lors de l'intervention de la présidente d'Ukraine Grenoble Isère qui était venue leur parler de son pays en guerre et les élèves ont proposé d'apporter leur aide en créant des « Electrokit ». Il était prévu 6 boîtiers dont le coût de production s'élevait à 300 euros l'un et le nombre est passé à 11. Le projet a été réussi,

Félicitations aux quinze élèves de 3ème du collège des Collines de Chirens qui ont composé cette mini entreprise.



Victoires du sport



Cette année, les Victoires du sport ont fait leur retour sur la commune mercredi 28 juin 2023.

Dans la salle Maurice Rival, Madame Christine GUTTIN - Maire, accompagnée d'élus, a remis coupes et trophées aux sportifs chirennois en fonction des résultats obtenus en 2023 .

Ont ainsi été récompensées pour les sports collectifs, l'équipe de volley-ball qui accède à la poule C du championnat FSGT tandis que l'équipe fanion du Football Club remporte son championnat et accède en 3ème division.

En individuel, Clément JEAN-BAPTISTE troisième au championnat District Nord de Judo.

Pour le sport boules, Gérard SAROUL s'est qualifié pour le Tête à Tête des Championnats de France. Alors qu'en slalom Natation en eau libre, Manon BRUCHET est vice-championne de France Elite Féminin et son entraîneur, Tanguy BREDY est lui Champion de France, vainqueur au scratch.

Félicitations à toutes et tous.

Forum des associations

FORUM DES ASSOCIATIONS

Dimanche 03 septembre 2023
de 9h00 à 12h30 - Salle Maurice Rival

Médiathèque



www.biblio-paysvoironnais.fr/



Événements de l'été

Mercredi 5 juillet de 14 à 18 h : Stage de dessin de manga

Pour celles et ceux qui rêvent de savoir dessiner des personnages de BD et manga, atelier d'initiation de 4 h avec Romain Guyot, pour les adolescents à partir de 12 ans. Goûter prévu sur place.

Inscription obligatoire.

Mercredi 12 - 19 - 26 juillet à 10h / mercredi 2 août à 10 h : Petites lectures au parc

Venez profitez d'un moment de découverte de nos albums, lectures proposées par les bibliothécaires en plein air.

Au jardin d'enfants derrière la bibliothèque

Jeudi 13 juillet à 10 h : Atelier créatif "Mini-tampon"

Laissez les tout petits expérimenter la couleur et les motifs grâce à un jeu de tampons colorés. Inscription obligatoire, atelier parents-enfants 18 mois - 4 ans.

Mardi 18 juillet à 18 h 15 : Spectacle "Le ptit Cirk"

Ne manquez pas le spectacle en plein air "Le P'tit Cirk", réalisé par la compagnie D'un commun accord.

Tout public, entrée libre et gratuite.

" Approchez, approchez, le cirque est arrivé ! " A l'horizon, pas de chapiteau, pas de roulotte... Juste Elle, Lui et une valise. Cette valise, c'est leur vie, leur petit cirque ! Et chaque fois qu'ils l'ouvrent, il en sort un numéro incroyable !

Entre jonglerie, magie, acrobaties, clown et poésie, ce petit cirque plein de surprises n'a rien à envier aux plus grands.

Au jardin d'enfants derrière la bibliothèque.

Repli salle Maurice Rival en cas d'intempéries.



Jeudi 20 juillet à 10 h : Atelier créatif "Badge poétique"

Créez des badges à partir de papiers découpés et jeux de mots, de quoi orner vestes et sacs. Atelier pour les enfants à partir de 6 ans. Inscription obligatoire .

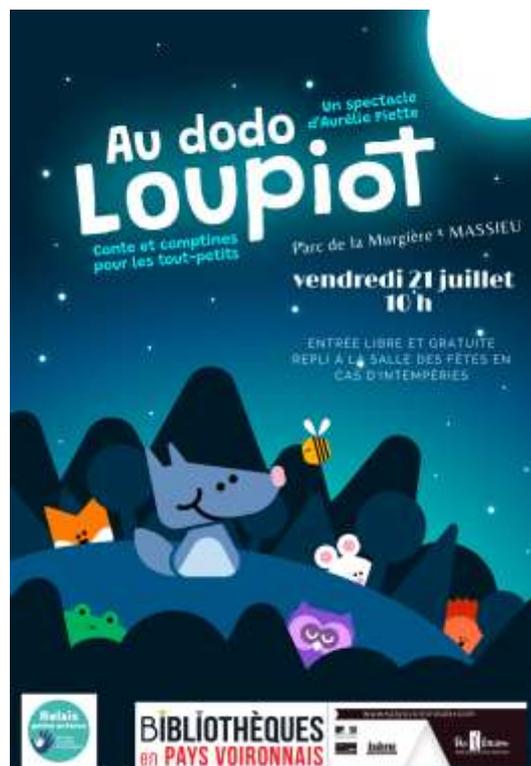
**Vendredi 21 juillet à 10 h : Spectacle petite enfance
"Au dodo Loupiot"**

Dans la forêt belle, il y a la famille Loup et cette nuit-là, Loupiot le petit dernier ne dort pas. Dehors, ça craque, ça bzzz, ça ulule. Il a peur. Qui fait tout ce bruit? Il sort sa truffe et part à l'aventure pour découvrir qui se cache derrière les feuillages. Sur son chemin, il fera connaissance avec un renard, une abeille, un poisson, une chouette, un crapaud, un hérisson et une souris. Chaque animal, matérialisé par un cube graphique, lui offrira une histoire, une comptine ou une berceuse pour l'accompagner au pays des songes. En plus du sommeil, il trouvera des copains !

Spectacle proposé par la compagnie L'étoile et les fils pour les enfants de 0 à 4 ans. Organisé en partenariat avec le Relais petite enfance de la Valdaine.

Au parc du château de Massieu.

Repli à la salle des fêtes de Massieu en cas d'intempéries.



Jedi 27 juillet à 10 h : Atelier créatif "Guirlande l'oiseau bleu"

Inspirée de l'album L'oiseau bleu d'Isaure Fouquet, venez réaliser en famille une guirlande décorative faite de bleus et de points.

Atelier parent-enfants pour les 2-5 ans. Inscription obligatoire.

Jedi 3 août à 10 h : Atelier créatif "Bol fourre-tout"

Découvrez la pâte autodurcissante et réalisez des bols rigolos pour ranger petits trésors et grand bazar.

Atelier pour les enfants à partir de 6 ans. Inscription obligatoire.

Jedi 31 août à 13 h 30 : Atelier Cyanotype "étrange Bestiaire et Herbier"

Découvrez et expérimentez la technique du Cyanotype en créant des images loufoques qui orneront les murs de la Médiathèque. Animé par la photographe Julie Hauber.

Pour les enfants de 10 ans et plus. Inscription obligatoire.

**Horaires d'été de la médiathèque
du 11 juillet au 27 août 2023 :**

mardi : 9 -12 h

mercredi : 9 -12 h et 18 -20 h

vendredi : 9 -12 h

Fermeture du 7 au 20 août 2023

Agenda

Juillet

Vendredi 14 juillet	Amicale Boules	Repas concours sociétaires triplettes	Salle de réunion
Mardi 18 juillet	Médiathèque	Spectacle enfants	Jardin d'enfants 18h15

Septembre

Dimanche 3 septembre		Forum des associations	Salle M. Rival 9h -12h30
Mardi 5 septembre		Don du sang	Salle M. Rival 16h- 19h30
Mercredi 6 septembre	La Récréation	Assemblée générale et inscriptions	Salle M. Rival 20h
Dimanche 17 septembre	Amicale Boules	Repas But d'honneur	Salle de réunion
Mardi 19 septembre	Sou des écoles	Assemblée générale	Salle de réunion 19h
Samedi 30 septembre		Téléthon Sortie moto	

Etat civil

Naissances

BERRYER ONFROY DE BREVILLE Alice
KADRI Ali
MALLAN Lezio
PETIT Aaron

Mariages

BULIN Anne-Laure et BROEKGAARDEN Mans
LAY Bruno et VIGNAL Paule
PUNTONET Jennifer et ZANARDI Nicolas
SAUVAGE Vincent et Bret-DREVON Maud

Décès

AJENJOS AZORIN Virgilio
BERTET-MONTFERRIN Jean
KURZ Marc
OFEIFFER Martha

Pacs

SALIS Candice et RICHON Enzo



**Tous les jeudis
de 16h à 19h**

Parvis de l'église

Route du Bourg

Viandes, fromages, fruits & légumes, poulets rôtis,
épicerie fine en vrac, etc...

Infos pratiques

Horaires d'ouverture du 17 juillet au 26 août 2023

Mairie

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h- 12h
Vendredi : 14h00 - 18h00

Agence Postale Communale

Lundi, mardi, mercredi : 8h- 12h
Vendredi : 14h00 - 18h00

Mairie

mairie@chirens.fr

04 76 35 20 28

www.chirens.fr

Permanences du maire et des élus sur rendez-vous.

Permanences Police municipale :

police-municipale@chirens.fr 04 76 37 63 70

Vendredis 14h00 à 15h00 ou sur rendez-vous.

Permanences règlements Cantine-garderie :

cantine@chirens.fr ou sur rendez-vous.

ETICKET avec identifiant /mot de passe.

Permanence urbanisme :

Jeudi de 15h00 à 18h00

urba@chirens.fr

Consultation architecturale :

Permanences et inscriptions en Mairie.

Relais Petite enfance de la Valdaine :

Ancien RAM de la Valdaine 06 98 02 51 81

Centre de loisirs « La Cascade » :

Association enfance et loisirs « La Valdaine »

04 76 07 61 72

Ecoles

École maternelle 04 76 35 24 95

Cantine école maternelle 04 76 35 26 21

École élémentaire 04 76 35 25 81

Cantine école élémentaire 04 76 35 25 52

Médiathèque

bib.chirens@paysvoironnais.com 04 76 35 22 75

Horaires d'été

du 11 juillet au 27 août 2023 :

mardi : 9 -12 h

mercredi : 9 -12 h et 18 -20 h

vendredi : 9 -12 h

www.biblio-paysvoironnais.fr/

Gendarmerie : 17 - Pompiers : 18

Numéro d'urgence européen : 112

Permanence médicale :

Hors ouverture des cabinets médicaux.

Tél. 0 810 15 33 33

Pharmacie

Tél. 04 76 35 23 86 - Fax. 04 76 35 26 94

Du lundi au samedi : 8h30 -12h30 et 14h00 - 19h00

www.pharmaciedechirens.fr

Pharmacie de garde

www.servigardes.fr ou 0825 74 20 30

Allo Service Public

Téléphone 3939 (0,15 €/mn à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h15

www.service-public.fr

Allocation personnalisée d'autonomie

Maison du département de VOIRON Tél. 04 57 56 11 30

Assistance Sociale

Tél. 04 57 56 11 42

Maison des Territoires Voironnais Chartreuse

33 Avenue François Mitterrand - 38500 VOIRON

Ressource Information Famille

Ouvert de 14h à 17h - tel : 04 76 65 03 78

Service assainissement

Tél. 04 76 93 16 90

Hors heures d'ouverture de bureau : 06 70 21 92 96.

Déchèteries du Pays Voironnais

www.paysvoironnais.com - Rubrique déchèteries

Infos pratiques : 0 800 508 892

ENEDIS Particuliers Urgences 09 72 67 50 38
(appel non surtaxé)

GRDF Urgences Dépannages : 0800 47 33 33

Taxi Chirens 06 07 54 63 61

SPECTACLE MUSICAL

La Cie Vocale

VOWELAGE



CHIRENS

SAMEDI 7 OCTOBRE

20H30

SALLE M. RIVAL

CHIRENS



réservations : 06.14.71.28.97 et en mairie de CHIRENS

LACOMPAGNIEVOCALE.FR